

PROCÈS-VERBAL GÉNÉRAL - Premier constat d'abandon

Nous, , Maire, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés conformément aux dispositions des articles L 2223-17, L 2223-4 et R 2223-13 à R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de notre annonce en date du 16 Septembre 2024, pour les concessions dont la résidence des descendants n'est pas connue, accompagné du Chef de la Police Municipale, représenté, l'Officier de l'Etat Civil, nous nous sommes transportés au cimetière communal , à l'effet de constater l'état dans lequel se trouve les concessions ci-après désignées. Nous avons fait les constatations suivantes :

N° de la concession	Famille	Concessionnaire à l'origine	Ayant(s)-droit	Cimetière	C	R	E	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession	Constatations de l'état de ladite concession
	ROUX / TOLLON / MOURET	ROUX née TOLLON Dorothée Anastasie	Mme MOURET Martine, Mme LYONS Jacqueline, Mme GOFFENY Andrée, Mme VONESH Lucie.	Cimetière Communal	A		34	01/04/1884	ROUX née TOLLON Dorothée Anastasie en 1901, ROUX Barthélémy , ROUX Philomène Berte , ROUX Clémence Amable , ROUX Casimir Justin , ROUX Zoé en 1920, MOURET Henri en 1930	Dalle cassée, concession délabrée, ,non entretenue, monuments funéraires cassés. Aucun entretien prévu, à reprendre par la commune.
	GUIGONET / TOLLON	GUIGONET Louis Dominique		Cimetière Communal	A		37	17/11/1897	GUIGONET Louis Dominique en 1904, GUIGONET née TOLLON Claire Geneviève	Concession à l'état d'abandon, pas entretenue
	GAY	GAY Jacques Marius		Cimetière Communal	A		41	22/10/1893	GAY Jacques Marius en 1912, GAY née ARBAUD Marie Mathilde	Concession non entretenue.
	OLIVIER	OLIVIER Henri Paulin		Cimetière Communal	A		51	11/11/1939	OLIVIER née DERBEZ Edith Marie en 1939, OLIVIER Henri Paulin en 1960, OLIVIER Albert François Antoine en 1988	Concession non entretenue.

PROCÈS-VERBAL GÉNÉRAL - Premier constat d'abandon

N° de la concession	Famille	Concessionnaire à l'origine	Ayant(s)-droit	Cimetière	C	R	E	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession	Constatations de l'état de ladite concession
	COCOREL / BENET	COCOREL née BENET Julie Noëlie	M. COCOREL Laurent, M. COCOREL Stéphane, M. COCOREL Jean-Marie	Cimetière Communal	A		79	05/01/1939	COCOREL née BENET Julie Noëlie en 1953, COCOREL Roger Auguste en 1938	Concession non entretenue, végétation.
	OTTOU / RESTITUITO	OTTOU Henri		Cimetière Communal	A		86	02/02/1935		Concession non entretenue, arbre de 2 mètres.
	VENTURINO	VENTURINO née BOURDIN Marcelle		Cimetière Communal	A		98	05/05/1972	VENTURINO Albert Yves en 1962	Concession non entretenue, délabrée, dalle cassée, arbustes.
	BAEYENS / GRAHAM	BAEYENS Jacques		Cimetière Communal	A		106	29/09/1983	GRAHAM Catherine Jane en 1983	Concession non entretenue, arbustes, végétation.
	MORGAN	MORGAN Roger		Cimetière Communal	A		113	01/07/1976	MORGAN	Concession non entretenue, recouverte de lierre.
	MARQUES / MARCEL	MARQUES Henri Ernest	Mme MARCELLINO Maryse	Cimetière Communal	A		122	29/05/1930	MARQUES née MARCEL Albertine Marie en 1910, MARCEL Emille Claude en 1953	concession non entretenue, végation. Conctacze la famille Jacky MARCEL. Maryse MARCELLINO non concernée.

PROCÈS-VERBAL GÉNÉRAL - Premier constat d'abandon

N° de la concession	Famille	Concessionnaire à l'origine	Ayant(s)-droit	Cimetière	C	R	E	Date d'achat	Défunts inhumés dans la concession	Constatations de l'état de ladite concession
	OLIVIER / COCOREL	OLIVIER Marius Albert	M. COCOREL Stéphane, M. COCOREL Laurent, M. COCOREL Jean-Marie	Cimetière Communal	A		128	30/01/1935	COCOREL née OLIVIER Albine Léonide en 1910, COCOREL Jean Baptiste Maurin en 1921, COCOREL Tropez Martin en 1935	Concession non entretenue, monument détérioré et dangereux, végétation.
	BONNET / MARQUESY	BONNET Joseph	M. DESBIAUX Gilbert, Mme DESBIAUX Liliane	Cimetière Communal	A		131	22/05/1932	BONNET née MARQUESY Marcelline Elisabeth Andreline en 1948, GIRAUD née BONNET Léocadie Eglantine en 1925, BONNET Henri Ernest Gabriel en 1944	Concession non entretenue. Mr Gilbert DESBIAUX et Mme Liliane DESBIAUX précisent qu'il n'y aura pas d'entretien et déclarent abandonner la concession.

Les concessionnaires ou héritiers éventuels de chaque concession sont mis en demeure, dès à présent, de rétablir en bon état d'entretien lesdites concessions.

Ramatuelle, le 03/12/2024

Le Maire

 Roland BRUNO

